

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/08/2022 N° 200083335-20220803-AR_16_2022-AR

COMMUNE NOUVELLE LACHAMP RIBENNES  
Département de la Lozère

## ARRÊTÉ

AR\_16\_2022

Interdiction de baignade et restriction des usages et activités sur le plan d'eau de Ganivet

Le Maire

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2214-4 et suivants

**Vu** le Code pénal,

**Vu** le Code de Procédure Pénale

**Vu** le Code de la Santé Publique,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Considérant** que le prélèvement d'eau réalisé le 1er août 2022 au niveau de la zone de baignade du plan d'eau de Ganivet met en évidence une concentration élevée de cyanobactéries,

**Considérant** que cette situation déclenche le niveau d'alerte 2 conformément à l'instruction de la DGS en date du 6 avril 2021 relative à la gestion de prolifération des cyanobactéries dans les eaux de baignade,

### ARRÊTE

**Article 1:**

La baignade est interdite sur le plan d'eau de Ganivet.

**Article 2:**

Toutes les pratiques sportives nautiques pouvant engendrer un risque de contact direct avec l'eau sont interdites.

**Article 3 :**

Il est recommandé de ne pas consommer les produits issus de la pêche sur ce plan d'eau.

**Article 4:**

Les chiens devront être tenus en laisse afin qu'ils ne puissent pas accéder au plan d'eau.

**Article 5:**

Ces restrictions courent à compter du 3 août 2022 et jusqu'à abrogation du présent arrêté.

**Article 6:**

Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 7:**

Madame le Maire de la commune de LACHAMP-RIBENNES est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation est transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Lozère
- Madame la Directrice de l'agence régionale de santé
- Monsieur le Président de la Communauté de communes RANDON-MARGERIDE

Le Maire,  
Nathalie BONNAI



RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/08/2022 048-200083335-20220803-AR_16_2022-AR

A Lachamp-Ribennes,  
Le 03/08/2022



Pour extrait certifié conforme

